

# COMMUNIQUE DE PRESSE



## Quand le patronat des Experts comptables et CAC préfère renoncer au développement économique pour ne pas augmenter les salariés

Branche des Experts-Comptables et Commissaires aux Comptes (IDCC 787)

Le 6 janvier 2023, les organisations syndicales ont demandé, comme le permet la loi du 16 août 2023, l'ouverture des négociations sur les minima conventionnels, puisque, avec la revalorisation du SMIC en janvier et en mai, les deux premiers niveaux de la grille ont basculé sous ce seuil. De plus, les minima conventionnels appliqués tels quels dans de nombreuses entreprises du secteur, sont une rémunération très faible face à l'implication attendue des salariés, de leur maîtrise technique et surtout face au contexte inflationniste ! Il faut être positionné sur l'avant dernier niveau de la grille, c'est-à-dire celui des chefs de service, pour se voir attribuer un salaire équivalent au Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale, niveau de salaire utilisé pour calculer des niveaux de cotisation et communément accepté, de ce fait, comme le niveau de salaire cadre.

Suite à cette demande, le patronat avait proposé de négocier un autre sujet, celui de la classification, connexe à la question des rémunérations. Nous avons demandé l'arbitrage du ministère du travail. À date, le patronat n'a toujours pas été reçu, et nous ne pouvons que nous montrer prudents sur ce que sera conduit à faire le ministère du Travail.

Malgré la ténacité des organisations syndicales, organisées en intersyndicale sur ce sujet, le patronat ne propose que 2% sur le point de base, une hausse faible, provoquant un nouveau tassement de la grille de rémunération. Pour rappel, entre début 2021 et avril 2023, le taux d'inflation en France s'élève à 9,4% et selon les prévisions INSEE, l'atterrissage 2023, s'établira à 5,4% soit une inflation de 12,2% sur la période, alors que les augmentations consenties de la grille se sont limitées à 8,4%, largement compensées par les hausses d'honoraires : parce que le secteur est réglementé, les cabinets sont pricemakers.

D'où que l'on se place, la question salariale est devenue une problématique majeure au sein de la branche. Depuis plusieurs années et de manière plus vive depuis la crise sanitaire, la branche des Experts-Comptables et Commissaires aux comptes rencontre de réelles difficultés de recrutement avec des conséquences directes et négatives sur la charge de travail des salariés. Cette difficulté a été identifiée récemment dans les analyses sectorielles comme devenant un frein important du développement économique des cabinets du secteur, entravant la dynamique de l'activité du secteur en limitant d'autant les possibilités de développer les activités du conseil et d'accompagnement.

Les organisations syndicales de la branche ne peuvent que déplorer cette attitude et renouvellent leur demande d'augmentation des minima conventionnels, en rattrapage des nombreuses années qui ont conduit au nivellement vers le bas des salaires des salariés des cabinets d'expertise-comptable.

### Contacts :

Pour la CGT, Céline Vicaine : [cvicaine.fsetud@cgt.fr](mailto:cvicaine.fsetud@cgt.fr)

Pour la Cfdt, Stève Dupuis : [sdupuis@f3c.cfdt.fr](mailto:sdupuis@f3c.cfdt.fr)

Pour la CFTC, Alexandre Picaud : [snecpjj@gmail.com](mailto:snecpjj@gmail.com)